

QUOI ?

L'APSI est une association patronale sans but lucratif créée en 2000, avec pour but **la défense des intérêts professionnels, matériels et moraux** de ses membres, l'extension et le perfectionnement des institutions des professions de la société de l'information, le tout tant isolément que dans un cadre fédéré.

QUI ?

Peut devenir membre effectif de l'association tout **professionnel** actif légalement établi sur le territoire du Grand-duché de Luxembourg, ayant à titre significatif en charge **le commerce ou le développement de services relatifs à la société de l'information**, que ce soit des personnes morales ou des personnes physiques. Ces derniers peuvent devenir membre en leur nom personnel.

POURQUOI ?

AMPLIFIER la voix des acteurs du secteur informatique et porter leur avis, critiques, propositions et projets auprès des autorités politiques, de sorte à favoriser le développement économique durable.

PROMOUVOIR les intérêts professionnels des employeurs du secteur informatique auprès des décideurs et des investisseurs potentiels au Grand-duché.

SENSIBILISER le marché luxembourgeois et de la Grande Région, ses acteurs économiques et politiques, et la société toute entière aux enjeux des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

INFORMER les professionnels de la société de l'information sur tout sujet d'intérêt général ou spécifique, notamment relatif à leurs droits et devoirs.

